

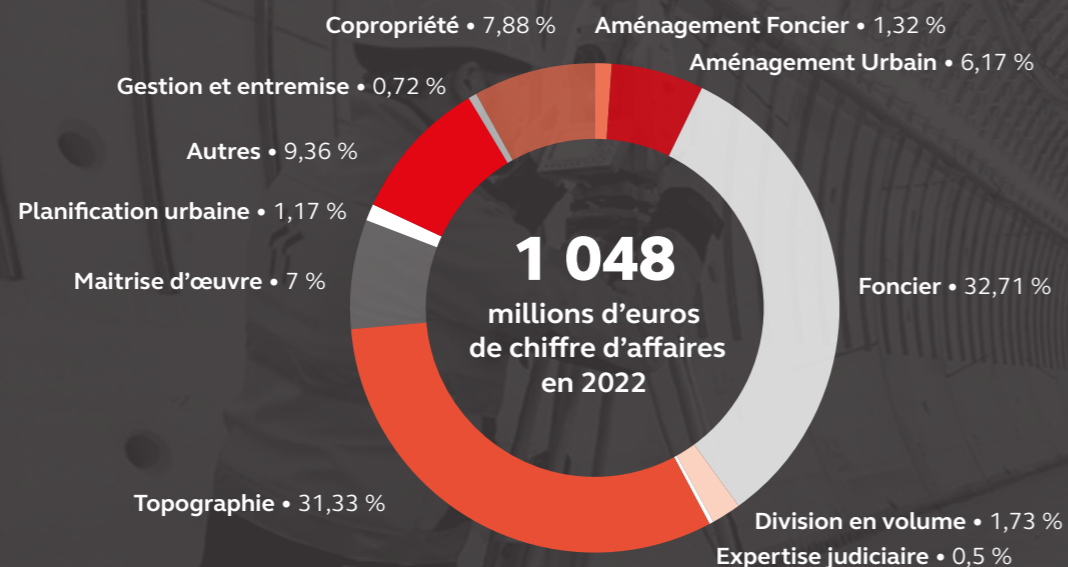
# **RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**2023**

# Chiffres clés

# Sommaire



Nombre de géomètres-experts  
inscrits à l'Ordre en 2023  
**1 874**

Taux de féminisation global  
de la profession

**16 %**  
12,16 % inscrites en 2022  
31 % inscrites en 2023

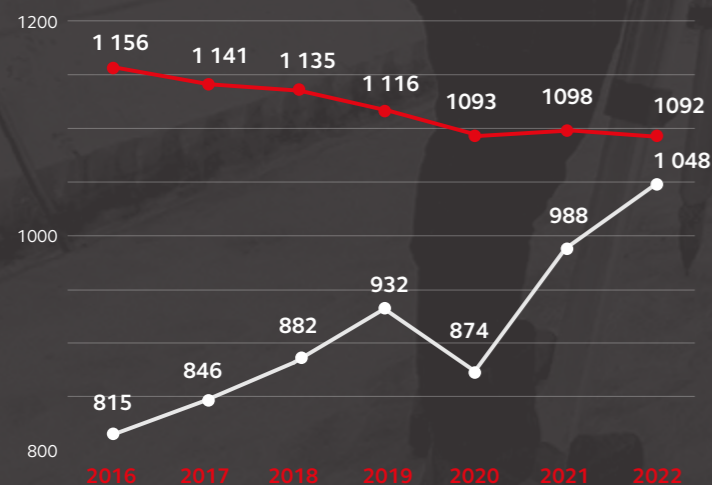
Nombre de géomètres-experts  
nouvellement inscrits  
**77** en 2022 **84** en 2023

Une filière de  
**10 000** emplois

8 061 salariés  
1 092 cabinets

Moyenne d'âge

**47** ans



ÉDITO	4-5
LES DATES CLÉS DE 2023	6-7
ZOOM SUR...	8-9
GÉOMÈTRE-EXPERT 2030	10-11
LA VIE DES RÉGIONS	12-13
L'ORDRE, FORCE DE PROPOSITIONS	14
GARANTIR L'EXCELLENCE	20
UN ENGAGEMENT CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION	26
LA GOUVERNANCE	32
LES COMMISSIONS	36
LE BUDGET	39

# Édito

de la Présidente



Séverine Vernet  
Présidente  
du Conseil supérieur

## UN CAP AMBITIEUX



Chères consœurs, chers confrères, chers partenaires,

C'est avec une profonde émotion que je m'adresse à vous en qualité de Présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, à l'occasion de la publication de notre rapport d'activité et de développement durable pour l'année 2023. Le décès soudain de mon prédécesseur, Joseph Pascual, a été une perte immense pour notre profession. Son engagement indéfectible, sa vision éclairée et son énergie communicative ont profondément marqué notre institution. C'est pourquoi je formulerai cet édito comme un ultime hommage.

L'année 2023 a été marquée par le lancement et l'aboutissement de nombreux projets structurants. Nous avons repensé l'accès à la profession et les modes d'exercice, tout en menant une réflexion approfondie sur la place de l'Ordre dans la société et son rôle essentiel pour accélérer la transition écologique. Le déploiement du plan « Géomètre-expert 2030 » a posé les jalons d'une profession résolument tournée vers l'avenir, prête à relever les défis environnementaux et sociétaux qui nous attendent.

Nous avons fixé un cap ambitieux pour poursuivre la transformation nécessaire de notre profession et aujourd'hui, nous pouvons être fiers du travail accompli. Le géomètre-expert est désormais reconnu comme un garant du cadre de vie des Français, au cœur des enjeux

liés à l'aménagement des territoires. Je souhaite saluer l'engagement de mes consœurs et confrères, ainsi que celui des collaboratrices et collaborateurs de l'Ordre qui œuvrent quotidiennement pour faire avancer notre profession. C'est grâce à cette dynamique collective que nous pouvons réaliser de grandes choses.

Le mandat qui nous a été confié nous permettra d'accélérer les transformations engagées. Dès le 16 juin, au lendemain de la réélection du Bureau du Conseil supérieur, l'ensemble des géomètres-experts a été mobilisé pour définir la raison d'être de notre profession dans le cadre des travaux relatifs à la compliance. Une fois cette raison d'être établie, nous travaillerons à définir celle de l'Ordre des géomètres-experts. Ce processus nous conduira à adopter des lignes directrices et un corpus de droit souple, alignant nos textes et règlements sur nos ambitions. Ce grand chantier qui nous a occupés en 2023 et se poursuivra en 2024, vise à répondre toujours mieux aux défis d'une société en mutation constante ainsi qu'aux attentes de nos clients et parties prenantes.

En septembre, nous avons redéfini la vision de l'Ordre : « Intensifier et déployer l'expertise des géomètres-experts au service du cadre de vie pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux ». Cette nouvelle vision guidera nos actions futures et renforcera notre positionnement stratégique.

# Dates clés de l'année 2023

**JAN** **11.01** Joseph Pascual est reçu au cabinet d'Isabelle Rome, déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Des échanges très constructifs autour des engagements sociétaux de la profession pour lutter contre toutes les formes de discrimination.

**24.01** À l'occasion des vœux, le nouveau site vitrine de la profession et l'extranet de l'Ordre des géomètres-experts sont lancés.



**FÉV** **06.02** Première réunion de la Commission compliance en présence de Marie-Anne Frison-Roche

**28.02** Les élus du Conseil supérieur rencontrent David Lisnard, le Président de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité.

**MAR** **03.03** Joseph Pascual et Severine Vernet sont au cabinet du Ministre en charge de la Ville et du Logement.

**08.03** La profession se mobilise à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

**16.03 > 12.05** Les 18 régions ordinales organisaient leurs Assemblées régionales.

**30.03** L'Expert Game, le business game des géomètres-experts, opposait du 6 au 9 mars les étudiants de première année de l'ESTP Paris, l'INSA Strasbourg et de l'ESGT du Mans autour d'un challenge digital. Les finalistes ont pu concourir autour d'un projet olympique. Une occasion de découvrir la profession et de susciter des vocations !



**AVR** **18.04** Sept équipes engagées, soixante-et-un géomètres-experts participants lors de la Nuit des Relais organisée

par la Fondation des Femmes pour lutter contre les violences faites aux femmes.

**25.04** Joseph Pascual et Séverine Vernet réaffirment le partenariat fort qui lie le ministère des Comptes publics et l'OGE.



**MAI** **03.05** Rencontre entre Lionel Causse, député de la deuxième circonscription des Landes et Président du Conseil national de l'habitat et Joseph Pascual, Président du Conseil supérieur.

**23.05** La soirée des promotions rassemble les 74 nouveaux inscrits au tableau de l'Ordre et les 22 titulaires du DPLG.

**28.05 > 01.06** International : L'Ordre était représenté au congrès de la International Federation of Surveyors (FIG) à Orlando.

**JUIN** **06 > 08.06** Blue parking est à l'honneur lors du Salon Autonomic à Paris.

**15.06** Élection des membres du Conseil supérieur. Joseph Pascual est réélu Président du Conseil supérieur.

**22.06** Plus de 400 jeunes participants au rallye citoyen Educapcity sont sensibilisés à l'opération Blue parking et à la découverte du métier de géomètre-expert.

**23 > 25.06** Les géomètres-experts accompagnent pour la deuxième année le festival Solidays.

**27 > 29.06 au Mans puis 29 > 30.08 à Montpellier** Les 10<sup>es</sup> Universités d'été font le plein ! Plus de 50 ateliers proposés. 800 géomètres-experts participants.

**28.06** L'Ordre innove en proposant un « Grand débat » lors de ses Universités d'été. Robin Rivaton, économiste essayiste et Marjolaine Meynier-Millefert, Vice-présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Présidente de l'Alliance HQE-GBC ont débattu sur le thème : « *le nouveau DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) risque-t-il de provoquer l'effondrement du marché immobilier ?* »



**JUIL** **12.07** L'OGE fait des propositions au ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt pour enrichir la réflexion sur le Pacte en faveur de la haie.

**SEPT** **07.09** L'école de design de Nantes présente ses projets pour les aménagements du futur siège de l'Ordre à Paris, place Denfert-Rochereau.

**11.09** Signature de l'acte d'acquisition de la maison XIV, le futur siège de l'Ordre des géomètres-experts.

**20 et 21.09** Antoine Vinceneux, Trésorier du Conseil supérieur, témoigne du plan « géomètre-expert 2030 » lors du Festival Think Forward.



**21.09** Coopération internationale : l'Ordre des géomètres-experts et l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec échangent sur les bonnes pratiques.

**OCT** **05.10** Les géomètres-experts dévoilent la nouvelle mesure du Mont-Blanc : 4805,59 m. Une aventure humaine et technique.



**10 > 12.10** Salon européen du Drone : La profession fait valoir son expertise en qualification de la donnée lors de l'UAV Show à Bordeaux.

**13.10** Le colloque sur la qualification de la donnée rassemble plus de 200 participants.



**NOV** **08 > 10.11** Le Comité de Liaison des géomètres Européens (CLGE) revient à Paris. La conférence sur « le rôle du géomètre dans les catastrophes » rassemble plus de 800 participants.

**08.11** Joseph Pascual et Xavier Prigent sont reçus au cabinet de Christophe Béchu pour traiter des sujets d'actualité de la profession.

**21 > 23.11** La profession était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales pour parler Sobriété foncière, ZAN et accompagnement des communes sous RNU.



**25.11** L'Ordre s'associe à la campagne de la Fondation des Femmes contre les violences faites aux femmes.

**28.11** Moment d'échanges et de partages pour les collaboratrices des régions rassemblées le temps d'une journée au siège de l'Ordre.

**29.11** Le réseau des délégués à la communication régionaux prend forme. Objectifs : créer une meilleure articulation entre la communication locale et nationale et l'amélioration de la notoriété de la profession.



**DÉC** **04.12** L'Ordre des géomètres-experts fait valoir ses engagements lors du dîner de soutien du fonds LINK pour AIDES dont l'ambition est de créer un monde sans Sida d'ici 2030.



# L'OGÉ dévoile sa stratégie

Acteur majeur du cadre de vie et de l'aménagement des territoires, le géomètre-expert doit prendre toute sa part dans les réponses à apporter aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux. C'est pourquoi, l'Ordre des géomètres-experts s'appuie sur une vision qui répond à ces enjeux et fédère tous ses membres.

Entrant dans une nouvelle ère, l'Ordre des géomètres-experts avait besoin de redéfinir sa vision. Une vision qui doit permettre de répondre aux nombreux défis d'un monde en permacrise et en profonde mutation. L'Ordre doit accompagner avec sérénité les géomètres-experts pour développer leurs activités tout en se projetant vers l'avenir. L'Ordre doit également progressivement faire évoluer son action du droit de la concurrence vers celui du droit de la compliance et de la régulation.

Cette nouvelle vision s'appuie sur le plan transformatif « géomètre-expert 2030 » et vise à « **intensifier et déployer l'expertise des géomètres-experts au service du cadre de vie pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux** ».

## S'ADAPTER TOUT EN INCARNANT DES VALEURS STABLES

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts a pour vocation de veiller à la discipline et de s'assurer de la qualité du service fourni par la profession aux consommateurs. Il est également garant du respect de la déontologie et des règles de l'art. Aujourd'hui, les missions confiées à l'Ordre visent à promouvoir le géomètre-expert comme garant de la propriété immobilière et d'un cadre de vie durable. Il assure, pour ce faire, la communication interne et externe

de la profession. L'instance représente également la profession auprès des pouvoirs publics et des autres parties prenantes tout en participant à la rédaction de nouveaux textes législatifs et réglementaires. Il produit les normes ordinales et assure la formation initiale et continue des géomètres-experts. Enfin, il fixe et perçoit les cotisations et assure son rôle de régulation. L'Ordre développe ses missions autour de valeurs d'éthique, de transparence de responsabilité et d'engagement.

## RÉPONDRE AUX ATTENTES D'UNE PROFESSION ET DE SES CLIENTS

Concrètement, l'Ordre s'investit quotidiennement pour répondre aux 17 enjeux suivants, en s'appuyant sur les travaux de ses 24 commissions :

- renforcer la notoriété et l'influence de la profession tant au plan national qu'international ;
- développer l'attractivité des métiers de la filière géomètre-expert ;
- garantir un haut niveau de prestation par la qualité des formations initiale et continue et par la production de normes ordinales ;
- conforter l'institution comme interlocuteur privilégié et influent tant auprès des pouvoirs publics que des partenaires privés ;
- assurer la cohésion interne de la profession ;
- associer les géomètres-experts aux prises de décisions majeures de la profession ;
- inciter les géomètres-experts à participer à la vie ordinale ;
- assurer la présence de la profession et de l'institution dans tous les territoires ;
- conforter les conseils régionaux comme acteurs de la stratégie ordinale ;
- poursuivre l'engagement de la profession et de l'institution dans une démarche de Responsabilité Sociétale (RSE-RSO) ;
- sensibiliser les géomètres-experts à l'expérience client ;

- fédérer l'ensemble des acteurs de l'aménagement des territoires ;
- accompagner la transformation digitale de l'institution et de la profession ;
- définir un référentiel de qualification de la donnée produite par le géomètre-expert ;
- développer la pluridisciplinarité et la pluralité de compétences du géomètre-expert ;
- assurer la recherche et l'innovation au service de la profession ;
- engager l'Ordre et la profession dans la compliance, pour passer de la surveillance et du contrôle à la régulation et à la supervision.

Les travaux des commissions alimentent les réflexions du Conseil supérieur. C'est dans cette démarche prospective et de concertation que nous faisons avancer ensemble notre vision et que nous fédérons les acteurs du cadre de vie et de l'aménagement des territoires.

Porter un regard innovant et durable sur le monde actuel, anticiper les grands changements et leurs conséquences sur le cadre de la vie de chacune et chacun, telle est l'ambition forte portée par la nouvelle vision de l'OGÉ. Toujours plus proches de chaque citoyen et de leurs attentes, les géomètres-experts incarnent parfaitement cette stratégie. Accompagnés par un Ordre actif et reconnu par les pouvoirs publics, ils sont ainsi en capacité d'œuvrer collectivement, dans un contexte économique et social incertain, de bâtir un cadre de vie durable et éthique pour toutes et tous !

# Géomètre-expert 2030 : les actions de 2023



VISION STRATÉGIQUE ET PROSPECTIVE, « GÉOMÈTRE-EXPERT 2030 » DOIT ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET SON INSTITUTION VERS UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE. RETOUR SUR LES ACTIONS ENGAGÉES EN 2023.

## MODIFICATION DES MODES D'EXERCICE

Afin de simplifier les règles applicables aux professions libérales et de les rendre plus attractives, l'ordonnance n°2023-77 du 8 février 2023 clarifie et sécurise le cadre juridique s'appliquant aux professions libérales réglementées.

Les professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé regroupent près de 700 000 professionnels de divers secteurs (géomètres-experts, avocats, notaires, experts-comptables...).

Chacune de ces professions est régie par des textes particuliers qui prévoient des exigences spécifiques en matière de déontologie. En outre, des dispositions transversales qui fixent notamment les modalités d'exercice sous la forme de sociétés (sociétés civiles professionnelles, sociétés d'exercice libéral, etc.) leur sont applicables.

L'ordonnance n°2023-77 du 8 février 2023, prise sur le fondement de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante du 14 février 2022, vise à améliorer la lisibilité et la cohérence des dispositions applicables aux professions libérales réglementées. Ce texte regroupe donc l'ensemble des textes transversaux applicables aux professions libérales réglementées.

Ainsi, la loi 66-879 du 29-11-1966 relative aux sociétés civiles professionnelles et la loi 90-1258 du 31-12-1990 qui régit les sociétés d'exercice libéral, les sociétés pluridisciplinaires d'exercice, Sociétés de Participation Financière de Professions Libérales ont été abrogées. L'article 96 de l'ordonnance ouvre le régime des Sociétés Pluri-professionnelles d'Exercice (SPE) à la profession.

La SPE, instaurée par la loi du 6 août 2015, permet l'exercice de plusieurs professions libérales réglementées dans une même société.

La SPFPL est une société holding ayant pour objet la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice et de groupements de droit étranger qui ont pour objet l'exercice d'une ou plusieurs professions libérales réglementées. Elle peut prendre la forme de Sociétés À Responsabilités Limitées (SARL), de Sociétés Anonymes (SA), de Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) ou de Sociétés en Commandite par Actions (SCA). L'ordonnance ajoute parmi les sociétés concernées par la SPE et la SPFPL pluri-professionnelle les géomètres-experts. Pour rappel, les autres professions concernées sont les avocats, avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, les commissaires de justice, les notaires, les administrateurs judiciaires, les mandataires judiciaires, les conseils en propriété industrielle, les commissaires aux comptes et les experts-comptables.

Afin de favoriser le développement économique des entreprises libérales, le périmètre de participations des SPFPL est élargi. Elles pourront donc dès septembre 2024 détenir des parts ou actions de sociétés commerciales.

Le plan « géomètre-expert 2030 » a permis d'anticiper ces évolutions avec l'ensemble des géomètres-experts qui ont été consultés dès 2022. L'Ordre des géomètres-experts a participé activement aux travaux et ateliers préparatoires qui ont eu lieu pendant près de deux ans, en lien avec la Direction générale des Entreprises (DGE) ou encore le Comité de Liaison des Institutions Ordinales (CLIO).

En anticipant ces évolutions, l'OGE a permis aux sociétés existantes de se préparer pour se mettre en conformité avec les nouvelles mesures qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## DÉVELOPPER ET RENFORCER LA COMMUNICATION DE LA PROFESSION

Afin d'améliorer la communication avec les géomètres-experts et de renforcer la notoriété de la profession, l'Ordre a souhaité mettre en place un réseau de délégués à la communication régionaux. Grâce à l'apport des 18 délégués qui se sont réunis le 5 juillet et le 29 novembre, la communication est repensée pour assurer une plus forte coordination nationale et régionale.

## LA PROFESSION INVESTIT LE DROIT DE LA COMPLIANCE ET DÉTERMINE SA RAISON D'ÊTRE

Figurant dans le projet stratégique « géomètre-expert 2030 », la profession investit le Droit de la compliance et détermine sa Raison d'être afin de mieux répondre aux défis d'une société en pleine mutation ainsi qu'aux attentes de ses clients et concitoyens.

C'est dès 2022, à la suite du Congrès du Havre, que la commission compliance a vu le jour avec pour objectif de créer un modèle d'Ordre innovant. Outre le respect de la loi, le concept de la compliance inclut désormais la reconnaissance de normes plus ambitieuses qui visent ce que l'on appelle les « buts monumentaux ».

Investir le champ de la compliance va permettre à l'Ordre de maintenir la stabilité, la compétence et la fiabilité de la profession pour garantir un haut de niveau de prestation à l'ensemble des clients et parties prenantes des géomètres-experts. Il va aussi permettre d'accompagner la profession à déterminer sa Raison d'être et les buts monumentaux qu'elle souhaite poursuivre. Ceux-ci s'imposeront à la profession et à ses parties prenantes grâce à l'adoption de règles spécifiques à la compliance. Elles seront compilées dans un code dit de « droit souple ».

L'Ordre s'assurera *Ex Ante* du respect par les cabinets des dispositions de ce code en application du principe de vigilance.

C'est une démarche transformative indispensable pour l'OGE car elle interroge la fonction même de l'Ordre à l'égard de ses membres, en passant de la posture de contrôle à celle de supervision, mais aussi à l'égard de l'ensemble des parties prenantes car elle redéfinit le rôle et les missions de l'Ordre au service de buts monumentaux.

*La compliance se définit comme l'ensemble des dispositifs visant à garantir une conduite de tous au sein d'une entreprise pour qu'ils agissent non seulement dans le respect des textes mais aussi pour satisfaire des buts d'intérêt général. C'est contribuer à satisfaire cet intérêt général qu'exprime la compliance !*

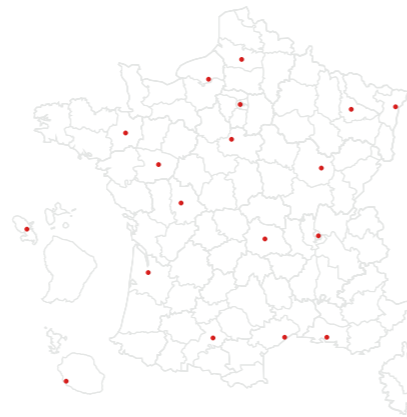


**Marie-Anne Frison-Roche**  
Professeure d'université,  
spécialiste en droit  
économique et plus  
particulièrement en droit  
de la régulation et de la  
compliance

# La vie des régions

## 18 Conseils régionaux au service de la profession

Garants du respect de la déontologie de la profession et du service client apporté par les géomètres-experts, les 18 Conseils régionaux animent la vie ordinaire en régions, proposent des temps de formation et représentent les géomètres-experts auprès des institutions.



### CONSEIL RÉGIONAL DE RENNES NOUVELLE PRÉSIDENTE

Géomètre-expert à Lorient, David Nicolas a été élu nouveau Président lors de l'Assemblée générale du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Bretagne, les 13 et 14 avril 2023. Il succède à Denis Attencia.



### CONSEIL RÉGIONAL DE MARSEILLE FORMATION SUR LA BIODIVERSITÉ

À l'initiative du Conseil régional de Marseille, un module de formation a été mis en place sur le thème de la biodiversité. Animée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA (LPO), cette formation a été déclinée dans trois départements à l'automne. Alternant des interventions en plénière, des travaux en petits groupes et des ateliers pratiques (dont certains sur le terrain), cette formation avait pour objectifs d'apporter en une journée les notions clés de la biodiversité, de comprendre ses enjeux et d'être en capacité de les exploiter dans le cadre de son activité de géomètre-expert.



### CONSEIL RÉGIONAL DE STRASBOURG PRÉSENTATION DU CADASTRE

Le Conseil régional est intervenu à deux reprises au cours de l'année pour présenter le portail du cadastre Alsace-Moselle et GÉOFONCIER. Après une première présentation en début d'année à la chambre des notaires sur les deux sujets, c'est au profit des maires du Haut-Rhin qu'une seconde session de formation sur le portail a été organisée par l'intermédiaire de l'association des maires ruraux.

### CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION-MAYOTTE GÉOMÈTRES-EXPERTS ET URBANISTES SE RENCONTRENT

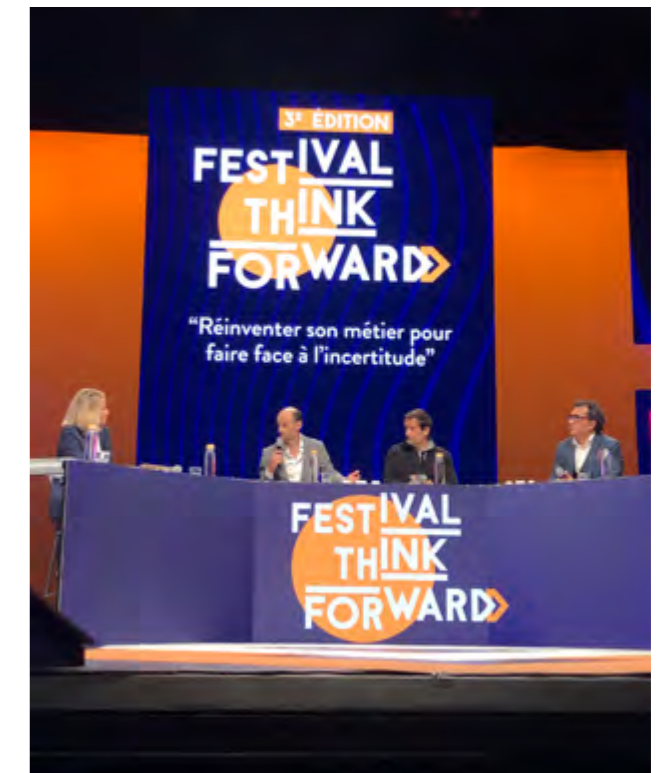
Dans un souci d'harmoniser les pratiques des géomètres-experts avec celles des différents services de l'urbanisme de l'Île de La Réunion, le Conseil régional a organisé, dans le prolongement de l'Assemblée générale, un colloque réunissant la profession et les différents services d'urbanisme de la région.

### CONSEIL RÉGIONAL DES ANTILLES-GUYANE DES FORMATIONS MUTUALISÉES AVEC LES COLLECTIVITÉS

Le Conseil régional Antilles-Guyane a mis en œuvre deux formations (Géodelim et Propriété des personnes publiques) ouvertes à la collectivité territoriale de Martinique et aux agents de la ville de Fort-de-France.

### CONSEIL RÉGIONAL D'ANGERS INTERVENTION AU FESTIVAL THINK FORWARD

Le festival Think Forward propose d'apporter aux entrepreneurs des clés de lecture pour répondre aux défis de demain. À l'occasion de sa 3<sup>e</sup> édition, consacrée à l'incertitude, Antoine Vinceneux, président du Conseil régional d'Angers et Trésorier national de l'Ordre des géomètres-experts, est intervenu pour présenter la démarche « géomètre-expert 2030 » qui permet de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux.





## L'Ordre force de propositions

En 2023, l'Ordre des géomètres-experts aura œuvré, par son expertise, pour l'accompagnement de la stratégie territoriale des communes sous RNU, les propositions pour le pacte des haies, la Stratégie Française pour l'Energie et le Climat (SFEC) ou encore par la coordination de l'Observatoire National du Cadre de Vie (ONCV).

# L'Ordre force de propositions

RNU et Pacte en faveur des haies

Début juillet 2023, la commission urbanisme de l'Ordre des géomètres-experts a répondu à l'appel du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, afin d'accompagner les communes sous Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour élaborer un document d'urbanisme. Objectif : partager l'expertise de la profession pour soutenir les communes régies par le RNU dans l'élaboration de leur stratégie territoriale, en adéquation avec les objectifs de la loi « Climat et Résilience » et la trajectoire de sobriété foncière.

Malgré la loi ALUR du 24 mars 2014 qui a rendu obligatoire le transfert de compétence aux intercommunalités en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents en tenant lieu et de cartes communales aux intercommunalités, il reste en France 3 945 communes, soit 11,29 % des communes françaises (correspond à 1 % de la population française) qui n'ont pas transféré leur compétence.

Généralement, les communes sous RNU regroupent les très petites communes de moins de 500 habitants. Elles se situent dans les zones les plus éloignées des centres urbains avec des dynamiques démographiques faibles ou en léger déclin.

L'élaboration d'un document d'urbanisme est donc un projet long et onéreux pour les collectivités territoriales et davantage pour les petites communes qui disposent de faibles budgets. Les élus de ces communes doivent être accompagnés et conseillés tout au long de la procédure d'élaboration par un professionnel confirmé dans le domaine de l'urbanisme.

En outre, la loi « Climat et Résilience » a fait entrer la politique de l'urbanisme dans une nouvelle ère, celle du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Comment, en l'absence de document d'urbanisme, prendre en considération cet objectif de sobriété foncière disposé dans cette loi sans faire obstacle au développement des territoires ?

PROPOSITIONS ET PISTES DE RÉFLEXION DES GÉOMÈTRES-EXPERTS POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES SOUS RNU VERS L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT D'URBANISME.

En tant que professionnels reconnus pour leurs compétences en urbanisme et leur solide formation juridique et technique, les géomètres-experts ont proposé des mesures adaptées aux territoires pour accompagner les élus dans cette démarche.

Pour en savoir plus, consultez la note de propositions.



*L'élu sera confronté à de nombreuses problématiques opérationnelles, c'est pourquoi, nous avons élaboré des propositions adaptées aux territoires qui leur permettront de concevoir leur stratégie territoriale, en adéquation avec les objectifs de la loi « Climat et Résilience » et la trajectoire de sobriété foncière. Nous proposons, outre notre expertise, l'ingénierie de la profession pour mettre en œuvre ces solutions*

**Xavier Prigent**  
Vice-président du  
Conseil supérieur en  
charge de l'urbanisme



## PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE : LES GÉOMÈTRES-EXPERTS APPORTENT LEUR EXPERTISE

Le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt ainsi que le Secrétariat général à la planification écologique ont lancé une grande concertation pour un « pacte en faveur de la haie ». Ce pacte doit permettre de remédier à la dégradation des écosystèmes afin d'atténuer les effets du changement climatique. Le 12 juillet, Philippe Cachod, le président de la Commission aménagement foncier remettait les propositions de l'Ordre des géomètres-experts pour adapter notre agriculture et nos territoires à la transition écologique et à l'effacement de la biodiversité.

Ce pacte pour nos territoires, notre agriculture et notre environnement a l'ambition, à l'horizon 2030, d'augmenter le linéaire de haies de 1 000 000 de kilomètres et à compter de 2050, de disposer d'1,5 million de kilomètres de haies, gérés durablement, a minima sur 10 ans, valorisables selon un dispositif souple et incitatif pour les agriculteurs comme pour les collectivités.

Les géomètres-experts sont des acteurs de l'aménagement des territoires et du cadre de vie, en secteur urbain comme en zone rurale. Ils sont donc naturellement sensibilisés à ces questions. À ce titre, certains géomètres-experts justifient d'une compétence spécifique consolidée par un agrément délivré par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt pour mettre en œuvre des opérations d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).

Outil d'aménagement des territoires au service de tous, l'AFAFE permet de mettre à disposition du foncier disponible ou de prélever sur l'ensemble des propriétés du périmètre concerné par la procédure d'aménagement. Elle offre donc l'opportunité de reconstituer un linéaire de haies, de préserver, voire d'améliorer, le maillage bocager



de façon concertée avec les acteurs du territoire, afin d'en assurer la pérennité. Les propositions de la profession ont été entendues !

Les géomètres-experts saluent la mise en place de cette concertation pour un « pacte en faveur de la haie » qui permettra à terme d'engager l'ensemble des acteurs autour d'une démarche d'adaptation de notre agriculture et de nos territoires au changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Ce pacte en faveur de la haie va créer les conditions favorables au développement de nouveaux modèles économiques et permettre de valoriser les haies existantes pour leur biomasse comme pour leurs services écosystémiques.

L'Ordre des géomètres-experts, par sa contribution, renforce son rôle de partenaire clé auprès de l'État et son engagement quotidien en faveur d'une croissance verte et durable pour tous.

*Professionnel de l'Aménagement foncier, je suis heureux de voir que l'on vient chercher notre expertise. Nous proposons, au titre des Obligations Réelles Environnementales (ORE), d'inscrire les haies à planter au procès-verbal d'aménagement foncier lors de sa publication au Service de la Publicité Foncière (SPF). Une manière de garantir juridiquement leur pérennité.*



**Philippe Cachod**  
Président de la commission  
aménagement foncier de l'OGF

# Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat

L'Ordre des géomètres-experts propose la mise en place d'outils et de solutions concrètes



La Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC) réaffirme la volonté de « sortir de la dépendance aux énergies fossiles » d'ici à 2050, alors que la consommation d'énergie finale de la France repose encore à l'heure actuelle à 37 % sur le pétrole et à 21 % sur le gaz.

Cette stratégie sera intégrée à une « loi sur la production d'énergie » attendue en 2024. Elle vise « une économie plus sobre, plus efficace et approvisionnée de manière quasi-intégrale en énergies bas-carbone produites et maîtrisées sur notre sol ». Cela supposera de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2021 (-30 % en 2030 par rapport à 2012), via la sobriété et l'efficacité énergétiques.

En tant que garants d'un cadre de vie durable, les géomètres-experts sont fortement sensibilisés aux défis liés au changement climatique et à la transition énergétique. Associés à la démarche gouvernementale, ils ont proposé la mise en place d'outils et de solutions concrets adaptés à chaque territoire dont ils seraient les maîtres d'œuvre, dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires. À la clé : une meilleure gestion des sols à la lumière d'un projet de territoire équilibré et économe de la ressource foncière, patrimoine commun de la nation.

La profession a largement contribué aux débats de la future SFEC en apportant son expertise et son retour d'expérience. Les outils qu'elle envisage permettent d'assurer une gestion harmonieuse et pertinente de chaque

territoire en fonction de ses spécificités tout en priorisant les enjeux du cadre de vie auquel les Français sont très attachés. L'urgence climatique doit nous inciter à faire cohabiter des instruments de lutte et d'adaptation au changement climatique. Il convient pour cela de concilier des enjeux contradictoires tels que la production de logements abordables et la sobriété foncière. Et en ce sens, la vision des géomètres-experts et l'attention portée par la profession à l'intelligence collective pour bâtir des projets de société pérennes sont essentielles.

## Des propositions concrètes pour un aménagement durable

Afin de répondre aux défis de l'artificialisation des sols et d'adapter les territoires aux enjeux climatiques, l'Ordre des géomètres-experts avance plusieurs propositions phares :

- **Instaurer un coefficient minimal de nature par habitant dans les documents d'urbanisme (PLU)** pour assurer un équilibre entre les espaces artificialisés et naturels. Ce coefficient serait calculé en fonction des spécificités du foncier et de la qualité des sols, permettant ainsi de préserver un cadre de vie sain et d'améliorer la résilience des villes face aux épisodes de canicule.
- **Renforcer les servitudes de renaturation dans les zones déjà urbanisées**, en imposant des obligations de création ou de maintien de continuités écologiques.

Cela permettrait de réduire les îlots de chaleur urbains et de reconnecter les espaces verts existants, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique tout en améliorant la biodiversité en milieu urbain.

• **Soumettre les projets d'urbanisation à une analyse de continuité écologique** avec les terrains mitoyens pour assurer la protection des trames vertes et bleues. Cette approche garantit que chaque nouveau projet s'intègre de manière harmonieuse avec son environnement naturel, tout en renforçant les corridors écologiques essentiels à la biodiversité.

• **Qualifier les terrains artificialisés en fonction de leur valeur agronomique et environnementale.** Inspiré des pratiques d'aménagement foncier agricole, ce système de pondération permettrait de limiter l'artificialisation des sols à haute valeur écologique et d'encourager des solutions alternatives pour le développement urbain.

• **Créer des OAP environnementales (OAPE)** dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). Ces orientations spécifiques garantiraient que les projets d'urbanisation, particulièrement ceux de grande ampleur, respectent des critères environnementaux stricts, tels que le maintien d'un coefficient de biotope minimal, un bilan carbone neutre ou vertueux et une intégration paysagère en lien avec l'environnement.

• **Développer une approche « Éviter, Réduire, Compenser » (AERC)**, appliquée à chaque projet d'aménagement. Cela inclut la réalisation d'un diagnostic environnemental exhaustif avant toute intervention pour adapter les projets en fonction des contraintes locales, qu'elles soient d'ordre écologique, hydrologique ou paysager.

En parallèle, l'OGÉ propose également de réintroduire la nature en ville en encourageant la reconquête des friches urbaines, des « sanctuaires » qui pourraient devenir des îlots de biodiversité. Ces espaces verts contribueraient à la dépollution des sols et au développement d'écosystèmes urbains plus résilients.

Ces propositions témoignent de la volonté de l'Ordre des géomètres-experts de concilier développement urbain, protection de l'environnement et adaptation au changement climatique. Leurs outils offrent une réponse concrète aux défis posés par la transition énergétique, en veillant à ce que chaque territoire bénéficie d'une gestion foncière à la fois équilibrée et durable.

## OBSERVATOIRE NATIONAL DU CADRE DE VIE

Un nouveau baromètre coordonné par l'Ordre des géomètres-experts



Fondé en 2019, l'Observatoire National du Cadre de Vie (ONCV) rassemble l'Ordre des géomètres-experts, l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU), l'Union nationale des aménageurs, l'association française interprofessionnelle des écologues et la Fédération des ScoT.

Sa mission est de réunir et d'analyser les études disponibles et les informations remontées du terrain par ses membres pour affiner la connaissance du cadre de vie et de son évolution, afin que les acteurs de l'aménagement des territoires et de la construction puissent mieux répondre aux attentes des Français.

En décembre 2023, l'ONCV présentait le baromètre annuel du Cadre de vie. Réalisé par l'institut Opinionway et coordonné par l'Ordre des géomètres-experts, cette étude montre les évolutions et les souhaits qu'ont les Français vis-à-vis de leur cadre de vie. Un sondage riche d'enseignements que nous vous invitons à découvrir.





# Garantir l'excellence

Pour garantir l'excellence du service client, le géomètre-expert doit justifier chaque année de 24 heures de formation continue. Cette activité contrôlée et encadrée par l'Ordre des géomètres-experts permet d'offrir aux clients des cabinets un haut niveau de prestations.

# Formation : garantir la qualité du service client des cabinets

## LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ ACCOMPAGNENT LA TRANSFORMATION DU MÉTIER

La formation continue est un pilier essentiel pour les géomètres-experts, garantissant un haut niveau de compétences et de service à leurs clients. Chaque année, les géomètres-experts doivent justifier de 24 heures de formation continue, une exigence encadrée et contrôlée par l'Ordre des géomètres-experts. Pour répondre à ces obligations, les Universités d'été de la profession offrent une opportunité unique de développement professionnel et personnel.

En 2023, les 10<sup>es</sup> Universités d'été ont été organisées du 27 au 29 juin au Mans et du 29 au 30 août à Montpellier. Les deux sites ont rassemblé 530 participants au Mans et 460 à Montpellier, témoignant d'une participation en hausse et d'un intérêt croissant pour ce rendez-vous bisannuel. Les stagiaires et les collaborateurs de cabinets pouvaient également y participer. Nouveauté : 17 ateliers, sélectionnés par la Commission formation de l'OGÉ, étaient retransmis en « live ». Une formule qui permet d'assister en ligne à une des formations depuis n'importe quel ordinateur.

Les Universités d'été ne sont pas seulement des moments de formation, mais aussi des occasions de rencontre et de partage entre professionnels. Elles permettent aux géomètres-experts de se tenir informés des dernières évolutions techniques et réglementaires, d'échanger sur les meilleures pratiques et de renforcer leur réseau

professionnel. Pour les géomètres-experts, ces Universités d'été représentent une opportunité précieuse de développer leurs compétences en gestion et en leadership.

Aussi bien scientifiques, techniques, informatiques, juridiques que liées au bâtiment, à la construction, à la sobriété foncière, aux nouvelles législations, à la RSE ou au management d'un cabinet... le parcours de formation (30 ateliers de formation au Mans et 19 ateliers à Montpellier, d'une durée de 3 heures) proposé par les Universités d'été permet pleinement au géomètre-expert de faire évoluer son activité. Son nouveau positionnement met en avant son rôle de coordonnateur d'équipe pluridisciplinaire. En tant que chef d'orchestre, le géomètre-expert ne se contente plus de réaliser des tâches techniques, mais il coordonne et supervise les travaux de divers professionnels pour garantir des projets cohérents et de haute qualité. Ce repositionnement est essentiel pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux actuels.

Le plan « géomètre-expert 2030 » de l'OGÉ vise à intensifier et déployer l'expertise des géomètres-experts au service du cadre de vie. Cela inclut le développement de la pluridisciplinarité et la pluralité de compétences, permettant aux géomètres-experts de travailler efficacement avec des architectes, des urbanistes, des ingénieurs et d'autres spécialistes. Les formations proposées aux Universités d'été l'aident à évoluer, à acquérir des



compétences en gestion de projet, en communication et en management d'équipe, essentielles pour diriger efficacement une équipe pluridisciplinaire.

En intégrant ces nouvelles compétences, les géomètres-experts peuvent mieux répondre aux besoins de leurs clients et des territoires, tout en assurant une gestion optimale des projets.

L'Ordre des géomètres-experts joue un rôle crucial dans l'organisation et le succès de ces Universités d'été. En encadrant et en contrôlant l'activité de formation continue, l'Ordre garantit que les géomètres-experts bénéficient d'une formation de qualité, adaptée aux besoins de la profession et aux attentes des clients. Cette démarche contribue à renforcer la confiance des clients dans les compétences et le professionnalisme des géomètres-experts.

En conclusion, les Universités d'été des géomètres-experts sont bien plus qu'une simple obligation de formation continue. Elles constituent un véritable tremplin pour les géomètres-experts, en leur offrant les outils et les connaissances nécessaires pour exceller dans leur métier. La participation croissante à ces événements témoigne de l'engagement des géomètres-experts à se perfectionner et à offrir un service de haute qualité à leurs clients.

## Les Universités d'été innovent

En 2023, les Universités d'été des géomètres-experts ont enrichi leur programme d'un « Grand débat » sur un sujet d'actualité prégnante.

Robin Rivaton, économiste essayiste et Marjolaine Meynier-Millefert, Vice-présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée Nationale, Présidente de l'Alliance HQE-GBC ont débattu sur le thème : « le nouveau DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) risque-t-il de provoquer l'effondrement du marché immobilier ? »

L'occasion de témoigner de l'engagement de la profession sur cette activité ! Car depuis les obligations de diagnostic plomb en 1998 puis d'amiante en 2006, les cabinets se sont progressivement investis sur cette prestation. C'est un marché porteur et dont la demande ne cesse de croître.



## Le Grand Débat fait émerger de nouvelles propositions

À notamment émergé de ce débat l'inadaptation du nouveau DPE aux logements de petites surfaces, type studio, inférieures à 40 ou 30 m<sup>2</sup>. Ces biens, malgré les travaux engagés, restent qualifiés, au regard du nouveau DPE, comme peu performants sur le plan énergétique et risquent de sortir massivement du stock locatif.

Pour répondre à cela, Xavier Prigent, Vice-président du Conseil supérieur, a proposé à la députée, Marjolaine Meynier-Millefert, d'amender la Loi Climat-Résilience pour autoriser le gouvernement à déroger au nouveau DPE par voie réglementaire, soit en excluant les logements inférieurs à une certaine surface du dispositif, soit en adaptant le calcul de la performance énergétique aux spécificités de ces petits logements. La députée a accueilli cette proposition avec bienveillance. Cette proposition sera reprise par le gouvernement en 2024.

Investir le DPE est une façon pour la profession d'étendre le champ de ses compétences et de créer ainsi les conditions d'un cadre de vie durable pour tous.

## UNE PLATEFORME DE GESTION DE LA FORMATION CONTINUE POUR ASSURER LE RESPECT DES OBLIGATIONS DE FORMATION DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Afin de garantir un service de qualité à leurs clients et de maintenir un haut niveau de compétences, les géomètres-experts sont tenus de suivre une formation continue tout au long de leur carrière. Cette obligation se traduit par un volume horaire précis : chaque géomètre-expert doit effectuer 100 heures de formation sur une période de 3 ans, avec un minimum de 24 heures par an, qu'elles soient suivies en présentiel ou à distance. Ce système de comptabilisation, réparti sur des périodes glissantes de 3 ans, est en vigueur depuis 2021 et la première échéance interviendra le 31 janvier 2024.

Cependant, au-delà de cette période triennale, il est impératif que les géomètres-experts respectent le seuil minimal annuel de 24 heures de formation, dont 6 heures obligatoires dans le domaine de l'acte foncier et 6 heures dans chacun des domaines de spécialisation déclarés (ingénierie, urbanisme, évaluation, etc.).

Le géomètre-expert déclare les formations qu'il a suivies sur la plateforme de gestion de la formation continue mise en place par l'Ordre des géomètres-experts, accompagnées des justificatifs nécessaires.

Pour contrôler le respect de ces obligations, chaque saisie est vérifiée par les Conseils régionaux de l'Ordre. Au titre de sa mission de surveillance de l'activité de ses membres et de l'exercice de la profession, le Conseil régional exerce un contrôle annuel du respect de l'obligation de formation continue.

En cas de manquement aux obligations relatives à la formation continue ou d'absence de déclaration au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'année civile de comptabilisation, le Conseil régional convoque le géomètre-expert en séance administrative pour entendre ses explications.

Cette procédure permet donc de garantir non seulement le suivi personnalisé des parcours de formation, mais aussi de veiller rigoureusement au respect des exigences de formation continue, essentielles à la qualité du service rendu par les géomètres-experts.



Certificat d'inscriptibilité au tableau de l'Ordre des géomètres-experts

C.F.G.E - CENTRE DE FORMATION DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Pratique professionnelle encadrée par un GE (2 ans actuellement)

Formation

CENTRE DE RESSOURCES ET DE FORMATION

71 %

DE RÉUSSITE POUR LES CANDIDATS AU DPLG.

INSA - ESGT - ESTP

Diplôme Ingénieur-Géomètre

300 CRÉDITS ECTS

MASTER UNIVERSITAIRE

Diplôme Géomètre-expert foncier

300 CRÉDITS ECTS

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

ENSEIGNEMENT PAR ALTERNANCE

ENSEIGNEMENT ACADEMIQUE

DOUBLE DIPLOME

Licence universitaire

180 CRÉDITS ECTS

BTS MTGMN

120 CRÉDITS ECTS

BAC+2 (DEUG/BTS/DUT)

120 CRÉDITS ECTS

Ingénieur généraliste

300 CRÉDITS ECTS

Master universitaire

300 CRÉDITS ECTS

Techniciens en cabinet GE

Géomètres topographes

PARCOURS PROFESSIONALISANT  
(avec pratique professionnelle)

PARCOURS ACADEMIQUE  
(sans pratique professionnelle)

## GÉOFONCIER : UN NOUVEAU CYCLE DE FORMATION DÉPLOYÉ EN RÉGION

Géofoncier est une plateforme créée par l'Ordre des géomètres-experts pour centraliser et rendre accessibles les données foncières générées par les géomètres-experts. Avec le temps, Géofoncier est devenu un acteur de référence pour l'information foncière, offrant un guichet unique pour consulter des données essentielles sur le cadastre, les bornages et les contraintes d'urbanisme... Utilisé par l'ensemble de la profession, Géofoncier évolue en permanence pour proposer de nouvelles fonctionnalités. C'est pour cela

que la Commission Géofoncier de l'OGE présidée par Claire Richard, a développé un cycle de formation intitulé « Mettre en place une stratégie Géofoncier dans son cabinet ».

Cette formation d'une journée a pour objectifs d'optimiser l'utilisation de Géofoncier, de perfectionner les connaissances des géomètres-experts, d'améliorer ses statistiques de versement de dossiers fonciers dans le respect de ses obligations ordinaires, de se former pour (re)découvrir Géofoncier et de partager avec ses pairs sur les possibilités d'utilisation du portail. La prise en main des différents services proposés se fait autour d'exercices pratiques basés sur des cas concrets.



## Un engagement contre toutes les formes de discrimination

L'Ordre des géomètres-experts s'engage activement contre toutes les formes de discrimination. En 2023, il a participé à la Nuit des Relais de la Fondation des Femmes pour lutter contre les violences faites aux femmes, au dîner Link pour récolter des fonds pour l'association Aides contre le SIDA et au festival Solidays. Il a également promu l'opération Blue Parking au salon Autonomic à Paris et participé au rallye Educapcity.

# Un engagement contre toutes les formes de discrimination

## Nuit des Relais et 8 mars

### NUIT DES RELAIS, UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE POUR LA PROFESSION !

Le 18 avril, l'Ordre des géomètres-experts s'engageait à nouveau aux côtés de la Fondation des Femmes en participant pour la deuxième fois à la Nuit des Relais, une course solidaire, engagée et festive.

Cette année, 2 500 coureurs s'étaient donné rendez-vous sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. Outre la performance, l'objectif affiché de cette manifestation était de collecter des dons afin de soutenir des projets associatifs, partout en France et soutenir les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, du combat pour les droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

### Un parcours bien borné, une profession ouverte aux grands enjeux de société !

Partenaire depuis de nombreuses années de la Fondation des Femmes, l'Ordre des géomètres-experts a souhaité s'engager une nouvelle fois pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes en devenant l'un des mécènes officiels de la course. « La Nuit des Relais est un magnifique événement pour lequel nous nous mobilisons tout particulièrement », a expliqué Claire Pierrat, membre de la Commission égalité et diversité et porteuse du partenariat. Elle a mobilisé son cabinet pour réaliser bénévolement l'implantation du parcours de 440 mètres traversant l'Hôtel de Ville par la Cour intérieure du Conseil (côté rue de Rivoli), sortant à l'arrière (rue de Lobau), avant de repasser par la cour intérieure de la Mairie (côté Seine) et de revenir sur le parvis.



### 200 000 euros récoltés cette année par la Fondation des Femmes !

Dès 18h, le parvis de l'Hôtel de Ville a pris des couleurs de fête en ouvrant ses portes au public. Durant toute la soirée, chacun a pu profiter, dans une ambiance festive, des nombreuses animations, concerts, espaces restauration et du village associatif sur lequel étaient présentes les associations soutenues par la Fondation des Femmes. L'occasion de mêler convivialité et sensibilisation.

À 20h, les sept équipes de l'Ordre des géomètres-experts engagées représentant 61 coureurs prenaient le départ de la course. Les mollets en feu et l'adrénaline à son maximum, les coureuses et les coureurs se sont passé le relais toutes les huit minutes pour porter haut et fort les couleurs de la lutte contre toutes les formes de discrimination et plus particulièrement, contre les violences faites aux femmes.

Dans son discours, Séverine Vernet, la première Vice-présidente de l'Ordre des géomètres-experts concluait qu'« en participant ce soir à la Nuit des Relais, nous souhaitons dire solennellement qu'être géomètre-expert aujourd'hui, c'est être un professionnel engagé, c'est être habité par les valeurs d'altruisme et de respect, c'est être garant d'un cadre de vie durable, inclusif et apaisé ».

En renouvelant sa participation à la Nuit des Relais, l'OGE exprime une nouvelle fois son engagement fort en matière de lutte contre les discriminations et son ancrage autour des grands enjeux sociétaux. Un état d'esprit qui illustre bien la signature de la profession, « garant d'un cadre de vie durable » car aujourd'hui plus que jamais, la durabilité s'inscrit aussi dans une démarche écocitoyenne où chaque espace de vie doit être accessible à toutes et tous. Cet événement est aussi pour l'OGE un moyen d'attirer vers la profession les nouvelles générations, en attente d'engagement. Alors, nul ne doute que pour la prochaine édition de la Nuit des Relais, la Fondation des Femmes pourra compter, une fois encore, sur le soutien actif des géomètres-experts !

### JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le 8 mars, l'Ordre des géomètres-experts a saisi l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, pour redire sa détermination à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les droits des femmes. La campagne #ChaquePasEstUneVictoire de la Fondation des Femmes a été relayée. Séverine Vernet a eu l'honneur d'incarner cette campagne, aux côtés de Simone Veil, pour témoigner de son combat, au quotidien, pour un féminisme pragmatique. Le kit de communication était mis à disposition des cabinets qui pouvaient également s'en saisir pour témoigner de leur engagement.

*En participant ce soir à la Nuit des Relais, nous souhaitons dire solennellement qu'être géomètre-expert aujourd'hui, c'est être un professionnel engagé, c'est être habité par les valeurs d'altruisme et de respect, c'est être garant d'un cadre de vie durable, inclusif et apaisé.*



# Un engagement contre toutes les formes de discrimination

## Fonds Link, Solidays et Blue Parking

### VIVRE DANS UN MONDE SANS SIDA D'ICI 2030 !

Engagé contre toutes les formes de discrimination, l'Ordre œuvre depuis de nombreuses années pour un monde sans SIDA. En 2023, les membres du bureau du Conseil supérieur et la présidente de la Commission égalité et diversité de l'OGÉ étaient présents au dîner du Fonds LINK pour AIDES. La profession a également mis ses compétences au service du festival Solidays, principalement dédié à la lutte contre le VIH/SIDA.

#### Dîner du Fonds LINK

Les membres du bureau du Conseil supérieur et la présidente de la Commission égalité et diversité de l'OGÉ étaient présents au Dîner du Fonds LINK pour AIDES. L'occasion d'un échange passionné avec la Présidente d'honneur du Fonds LINK, Roseline Bachelot, sur l'engagement de la profession à lutter contre toutes les formes de discrimination et à œuvrer pour un monde sans SIDA. Ce dîner aura permis de récolter 548 000 euros au profit de la lutte contre le VIH/SIDA.



#### Accompagner le Festival Solidays

Le festival Solidays est principalement dédié à la lutte contre le VIH/SIDA. Il est organisé chaque année par l'association Solidarité Sida depuis 1999. Il combine musique et engagement social pour sensibiliser le public et collecter des fonds destinés à des programmes de prévention et d'aide aux malades du SIDA. Pour la deuxième année consécutive, la profession s'est mobilisée bénévolement en proposant son expertise aux organisateurs de l'événement. Un mois avant les Solidays, les géomètres-experts étaient sur le terrain pour réaliser le marquage des 470 points nécessaires à l'implantation des différentes structures du festival (scènes, stand, buvette, espaces techniques...).

Les géomètres-experts sont convaincus qu'une profession utile est une profession engagée et témoignent une fois encore qu'être garant d'un cadre de vie durable, c'est agir au quotidien pour le bien-être de tous nos concitoyens !



#### AGIR POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Ordre des géomètres-experts s'engage activement en faveur des personnes à mobilité réduite à travers l'opération Blue Parking. Cette initiative vise à améliorer l'accessibilité des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap. En participant cette année à des événements comme le salon Auto-nomic à Paris et le rallye Educapcity, l'Ordre promeut des solutions innovantes et sensibilise le public à l'importance de l'accessibilité pour tous.



# La Gouvernance

L'Ordre des géomètres-experts est administré par un Conseil supérieur et 18 Conseils régionaux dotés de la personnalité civile.

Les pouvoirs publics sont représentés auprès du Conseil supérieur par un Conseiller d'État, Commissaire du Gouvernement et auprès de chacun des Conseils régionaux par un délégué du Commissaire du Gouvernement.

## LES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL SUPÉRIEUR



**Séverine Vernet**  
Présidente du Conseil supérieur, membre élue



**Luc Lanoy**  
Premier Vice-président  
Président du Conseil Régional de Marseille



**Claire Richard**  
Vice-présidente, membre élue



**Xavier Prigent**  
Vice-président, membre élu



**Antoine Vinceneux**  
Trésorier,  
Président du Conseil Régional d'Angers



**Christian Rouaix**  
Secrétaire général,  
Président du Conseil Régional de Toulouse

## LA DIRECTION DE L'ORDRE

- Hervé Grélard** Directeur général
- Alberto Da Rocha** Directeur des finances et des moyens généraux
- Anne Fantuzzi** Directrice des métiers du géomètre-expert et de la formation
- Gaëlle Gaillard** Directrice des affaires juridiques et de la compliance
- Yann Menguy** Directeur de la communication



**Joseph Pascual**  
1958 - 2024

Arrivé à la tête de l'instance ordinale en juin 2021, Joseph Pascual a été réélu à l'unanimité par ces pairs jusqu'en 2025. Il décédera brutalement le 28 février 2024 à l'âge de 66 ans. Séverine Vernet lui succédera à la Présidence du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts.

## LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR PRÉSIDENT(E)S DE CONSEILS RÉGIONAUX ET MEMBRES ÉLU(E)S

<b>Daniel Ainama</b>	Président du Conseil Régional des Antilles-Guyane
<b>Vincent Balp</b>	Président du Conseil Régional de Montpellier
<b>Anne Briant</b>	Présidente du Conseil Régional de Bordeaux
<b>Olivier Colin</b>	Président du Conseil Régional de Dijon
<b>Yves Delavigne</b>	Président du Conseil Régional de Rouen
<b>Fabien Forest</b>	Président du Conseil Régional de Poitiers
<b>Éric Hoffmann</b>	Président du Conseil Régional de La Réunion - Mayotte
<b>Jean-Louis Lehmann</b>	Président du Conseil Régional de Clermont-Ferrand
<b>Éric Marguinal</b>	Membre élu
<b>David Nicolas</b>	Président du Conseil Régional de Rennes
<b>Hubert Ortlieb</b>	Président du Conseil Régional de Strasbourg
<b>Jean Perrillat</b>	Président du Conseil Régional de Lyon
<b>François Perronnet</b>	Président du Conseil Régional d'Orléans
<b>Ambroise Piechowski</b>	Président du Conseil Régional de Nancy
<b>Philippe Sechet</b>	Président du Conseil Régional de Paris
<b>Olivier Taffin</b>	Président du Conseil Régional d'Amiens
<b>André Schilte</b>	Commissaire du gouvernement

## LES COLLABORATEURS DE L'ORDRE

<b>Virginie Bernard</b>	Conseil régional d'Amiens
<b>Charlène Blond</b>	Assistante juridique, Sièges
<b>Lucie Cordier</b>	Conseil régional de Lyon
<b>Dominique Degoutte</b>	Conseil régional de Clermont-Ferrand
<b>Sabine Delanoue</b>	Conseil régional de Nancy
<b>Laure Despouys</b>	Conseil régional de Bordeaux
<b>Khady Diouf</b>	Assistante comptable, Sièges
<b>Amélie Festivi</b>	Conseil régional de Montpellier
<b>Anne Gallard</b>	Conseil régional de Poitiers
<b>Bérard Gunot</b>	Assistante de direction, Sièges
<b>Isabelle Hadida</b>	Conseil régional de Paris
<b>Joséphine Hoffet</b>	Conseil régional de Lyon
<b>Cécile Lavocat</b>	Conseil régional de Dijon
<b>Florian Lebourdais</b>	Chargé de mission auprès du Directeur général, délégué aux affaires européennes et internationales
<b>Philippe Maitre</b>	Chargé de communication, Sièges
<b>Nathalie Manechez</b>	Conseil régional de Marseille

<b>Odine Mirarisoa</b>	Conseil régional de La Réunion-Mayotte
<b>Annette Mongermont</b>	Conseil régional de Rennes
<b>Anne-Joëlle Moreau</b>	Conseil régional d'Angers
<b>Fabienne Mussotte</b>	Conseil régional de Bordeaux
<b>Françoise Nayaradou</b>	Conseil régional des Antilles-Guyane
<b>Alice Pieplu</b>	Conseil régional de Rouen
<b>Cyprien Poudevigne</b>	Chargé de mission SI, Sièges
<b>Servan Josué</b>	Chargé de mission SI, Sièges
<b>Émilie Tacou</b>	Conseil régional de Paris
<b>Valérie Tanguy</b>	Conseil régional de Marseille
<b>Caroline Trutt</b>	Conseil régional de Toulouse
<b>Alexandra Vacher</b>	Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, Sièges
<b>Christine Vanderplaetsen</b>	Conseil régional d'Orléans
<b>Vincent Vermeulen</b>	Chargé de mission coordination interrégionale
<b>Martine Welsch</b>	Conseil régional de Strasbourg

# LES 24 COMMISSIONS DE L'ORDRE

## et leurs objectifs pour 2024

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	OBJECTIFS POUR 2024
<b>Affaires européennes et internationales</b>	Vincent Saint-Aubin	Accroître la visibilité et la participation de l'Ordre et de la profession au sein des réseaux FGF, CLGE et FIG, en préparation de la Working Week FIG Paris 2028
<b>Aménagement durable et ingénierie</b>	Étienne Saint-Aubin	Finalisation de la mise au point de contrats type pour les missions d'AMO global à destination des clients privés et publics et ingénierie pédagogique des webinaires de formation
<b>Aménagement durable et urbanisme</b>	Claude Barneron	Mise à jour de la doctrine ordinaire sur le PCVD
<b>Aménagement foncier</b>	Philippe Cachod	Conception des supports pédagogiques en vue de webinaires à destination des géomètres-experts agréés ou candidats à l'agrément en AFAFE
<b>Assurances</b>	Xavier Fagge	Conférence annuelle des acteurs de la responsabilité civile professionnelle
<b>Cadastre et Publicité foncière</b>	Laure Piétri	Suivi technique du déploiement de la plateforme e-DA de contrôle automatisé des DMPC à partir de Géofoncier et actions de formation des géomètres-experts par webinaire et tutoriel
<b>Communication</b>	David Nicolas	Mise en œuvre de la stratégie de communication 360° pour l'Ordre et la profession
<b>Compliance</b>	Séverine Vernet	Définition de la Raison d'Être de la profession
<b>Copropriété et volumes</b>	Gérard Roulleau	Mise à jour de l'exemple du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division
<b>Développement Numérique</b>	Nicolas Fiker	Mise en œuvre des évolutions Atlas (ergonomie, fonctionnalité, fiabilité)
<b>Égalité et Diversité</b>	Claire Pierrat	Mise en place d'une procédure de signalement des comportements inappropriés
<b>Environnement</b>	Laurent Gaubert	Formation/sensibilisation des géomètres-experts sur les enjeux de maîtrise d'œuvre en renaturation, de prise en compte et/ou de restauration des trames vertes et bleues dans les projets d'aménagement au titre de la trajectoire de sobriété foncière

# Budget moyen

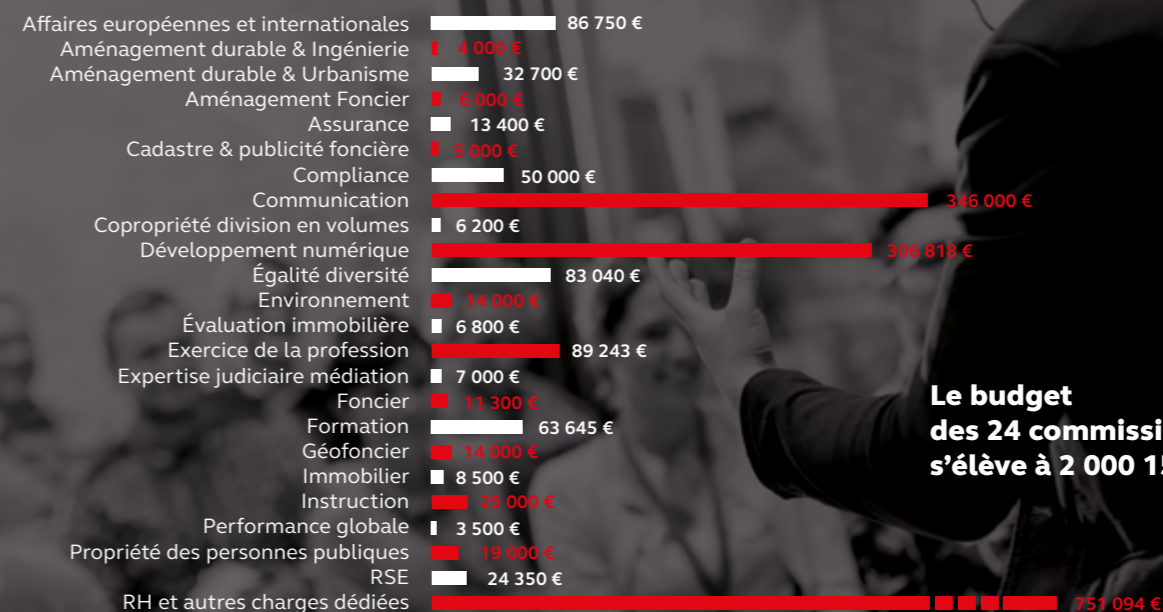
## DES COMMISSIONS

- Droit fixe par géomètre-expert (inscrit au Tableau de l'Ordre) 793 €
- Droit fixe par bureau principal 309 €
- Droit fixe par autre lieu 589 €
- Droit fixe SPFPL 309 €
- Droit proportionnel :
  - Part du CA inférieure à 25 M€ 0,34 % du CA
  - Part du CA comprise entre 25 et 50 M€ 0,25 % du CA
  - Part du CA supérieure à 50 M€ 0,17 % du CA

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	OBJECTIFS POUR 2024
Évaluation immobilière	Jean-Yves Bourguignon	Note sur la prise en compte de l'environnement dans l'évaluation immobilière
Exercice professionnel	Luc Lanoy	Mise en œuvre réglementaire de l'Ordonnance du 8 février 2023
Expertise judiciaire/ Médiation	Karen Gaillard	Sensibilisation de l'activité de médiation
Foncier	Arnaud Futeul	Propositions de directives ordinales pour un usage régulé et raisonné des technologies d'intelligence artificielle dans l'établissement des actes fonciers
Formation	Alain Huck	Pilotage de la mise en œuvre opérationnelle de la refonte des parcours d'accès à la profession
Immobilier	Laurent Progéas	Suivi de la mise en œuvre de la méthodologie de contrôle des activités immobilières en régions
Instruction	Vincent Balp	Mise à disposition du grand public des décisions juridictionnelles de l'Ordre
Performance globale	Jean-Charles Hinault	Élaborer un baromètre fiable de l'activité des cabinets (CA) ; sensibiliser à l'expérience client
Propriété des personnes publiques	Xavier Prigent	Ingénierie pédagogique et animation du webinaire à destination des géomètres-experts sur la mise en œuvre du PV de délimitation du domaine public ferroviaire
Responsabilité Sociétales des Entreprises	Sébastien Cavillon	Délivrance des premières labellisations internes Performant RSE et Avancé RSE
Géofoncier	Claire Richard	Suivi de l'animation des ateliers pratiques de formation en régions sur la mise en place d'une stratégie Géofoncier dans le cabinet
Expertise de la mesure	Olivier Minot	Finalisation du cahier des charges pour la mise en œuvre opérationnelle de la qualification de la donnée produite par les géomètres-experts

LE BUDGET 2024 DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS APPROUVÉ LORS DES SÉANCES DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2023 S'ÉLÈVE À 7 830 000 €.

Il va permettre de financer de nombreux projets structurants pour notre profession tels que les Assises Nationales de la Sobriété Foncière, la numérisation des DA, les évolutions du plan transformatif « géomètre-expert 2030 » ou encore le congrès de la FIG 2028. Il permettra également de maintenir le fonds de péréquation entre les régions, la dotation au service social et de poursuivre les développements du portail Géofoncier.



**Le budget des 24 commissions ordinales s'élève à 2 000 150 €**



49 avenue Hoche - 75008 PARIS  
01 53 83 88 00  
ordre@geometre-expert.fr  
[www.geometre-expert.fr](http://www.geometre-expert.fr)

